

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même			a	payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e	
							f	
							g	
							h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 ^o du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 ^o du 3 de l'article 158 du CGI							j	
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)	
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :				
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.			à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les				
	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.				
1	2	3	4	5	6	7	8	
H DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Société 2A2C EXPERTISE

Adresse 4 Avenue Saint Exupéry 33600 PESSAC
A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE	
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ④) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦) 7	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	€
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :	
Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ⑩	- de l'exercice ⑩
- de l'exercice précédent ⑪	- de l'exercice précédent ⑪
Nom et qualité du signataire	A PESSAC le _____ Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

BILAN SIMPLIFIÉ

1

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société 2A2C EXPERTISE

Néant *

Adresse de l'entreprise 4 Avenue Saint Exupéry

33600 PESSAC

Numéro SIRET * 8 2 4 8 7 2 1 2 1 0 0 0 1 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 8

Durée de l'exercice précédent * 0

Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 1 8 | Exercice N-1 clos le 0 0 0 0 0

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTE(S) (4)

RENOVIS

QUADRATUS Informatique

		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	ACTIF CIRCULANT				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
Immobilisations corporelles *		028	030	869	1 981
Immobilisations financières * (1)		040	042		22
Total I (5)		044	048	869	2 003
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	2 400	21 441
	Autres * (3)	072	074		502
Valeurs mobilières de placement		080	082		
Disponibilités		084	086		42 369
Charges constatées d'avance *		092	094		2 008
Total II		096	098	2 400	66 321
Total général (I+II)		110	112	3 269	68 324
PASSIF			Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *			120	5 000	
Ecart de réévaluation			124		
Réserve légale			126		
Réserves réglementées*			130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131)		
Report à nouveau			132		
Résultat de l'exercice			134		
Provisions réglementées			136	25 490	
	Total I		140		
Provisions pour risques et charges			142	30 490	
Emprunts et dettes assimilées			154		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			156		
Fournisseurs et comptes rattachés *			164		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	1 977)	166	3 226
Produits constatés d'avance			172	17 694	
	Total III		174	16 914	
	Total général (I + II + III)		176	37 834	
			180	68 324	
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 872
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise Société 2A2C EXPERTISE

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintérations

Déductions

Déficits

QUADRATUS Informatique

							Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
							3 0 0 6 2 0 1 8 J	1 0 0 0 0 0 J
Ventes de marchandises * dont export et livraisons		209					210	
Production vendue biens intracommunautaires		215					214	
services *		217					218	78 263
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222	
Production immobilisée *							224	
Subventions d'exploitation reçues							226	
Autres produits							230	140
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	78 403
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234	
Variation de stock (marchandises) *							236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240	
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)							242	34 486
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243					244	
Rémunerations du personnel *							250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	7 369
Dotations aux amortissements *							254	869
Dotations aux provisions							256	2 400
Autres charges dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259					262	3 883
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
Total des charges d'exploitation (II)							264	49 007
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	29 396
Produits financiers							280	65
Produits exceptionnels							290	
Charges financières							294	
Charges exceptionnelle dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347					300	
dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinques D)		348						
Impôts sur les bénéfices *							306	3 971
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310	25 490
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							312	25 490
Rémunerations et avantages personnels non déductibles *							316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318	
Provisions non déductibles *							322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324	3 971
Divers*, dont intérêts excédentaires dès cptes-cts d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			330	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997
Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44 tercadies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovative (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990
Divers ZFA dont (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346			
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655							350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352	29 071
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356	
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS							370	29 071
Attestation de présentation des comptesEn Euros.							2A 2C EXPERTISE	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société 2A2C EXPERTISE

30/06/2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)										Désignation de l'entreprise : Société 2A2C EXPERTISE		Néant <input type="checkbox"/> *
I IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400			402			404		406		
	Autres	410			412			414		416		
	Terrains	420			422			424		426		
	Constructions	430			432			434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriel	440			442			444		446		
	Installations générales agencements divers	450			452			454		456		
	Matériel de transport	460			462			464		466		
Autres immobilisations corporelles	470			472	2 850	474		476	2 850		2 850	
Immobilisations financières			480		482		22	484		486	22	
TOTAL			490		492	2 872	494		496	2 872	2 850	
II AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Immobilisations corporelles	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
	Immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550		552		554		556				
Autres immobilisations corporelles	560		562		869	564		566		869		
TOTAL			570		572	869	574		576		869	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IIS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5							
	6	7	8	9	10							
	Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values						
						Court terme * ⑤	Long terme			19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧
	1											
	2											
	3											
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations		590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591				
TOTAL							596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4)

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 2A2C EXPERTISE

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	2 400	654		656	2 400	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682	2 400	684		686	2 400	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Immobil. incorporelles		700		705						
Terrains		710		715						
Constructions		720		725						
Inst. techniques matériel et outillage		730		735						
Inst. générales agenc. am. divers		740		745						
Matériel de transport		750		755						
Autres immobilisations corporelles		760		765						
TOTAL		770		775						
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B					780					
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)				996
Déficits reportables				984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA				
Déficits de l'exercice				860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129
Total des déficits restant à reporter				870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)				800
VI DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *								380		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374		18 395
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		5 015
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : Société 2A2C EXPERTISE

30/06/2018

Désignation de l'entreprise : Société 2A2C EXPERTISE		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 30/06/2018		Durée en nombre de mois 1 8
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV- Valeur ajoutée produitean		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Période de référence	024	160
Date de cessation		
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs		
Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.		
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.		

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

6

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 1 8

N° SIRET 8 2 4 8 7 2 1 2 1 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société 2A2C EXPERTISE

ADRESSE (voie) 4 Avenue Saint Exupéry

CODE POSTAL 33600 VILLE PESSAC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) Mlle Nom patronymique SABATEY Prénom(s) Delphine

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 270576 N° Département 33 Commune BORDEAUX Pays France

Adresse : N° 4 Voie avenue Saint Exupéry
Code postal 33600 Commune PESSAC Pays FranceTitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 1 8

N° SIRET 8 2 4 8 7 2 1 2 1 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société 2A2C EXPERTISE

ADRESSE (voie)

4 Avenue Saint Exupéry

CODE POSTAL

33600

VILLE

PESSAC

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

